

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Cahors, le 27 avril 2020

Fermeture des marchés couverts et de plein air

Conformément aux annonces du Premier ministre du 23 mars, les marchés couverts et de plein air du département sont fermés.

Néanmoins, dans des cas exceptionnels, il est permis au préfet, sur avis des maires, de déroger à cette interdiction, notamment dans les communes non pourvues de commerces de proximité, et sous réserve du respect des règles de distanciation sociale.

Les maires de certaines communes ont fait une demande de dérogation afin de maintenir le marché.

À cet égard, le préfet a accordé une dérogation à la fermeture des marchés des communes suivantes :

- Bagnac-sur-Célé, les mercredis matin
- Beauregard, les mardis en fin d'après midi
- Bretenoux, les mardis et samedis matin
- Cabrerets, les vendredis matin
- Cahors, les lundis, mercredis et samedis matin
- Cajarc, les samedis après-midi
- Castelnau-Montratier-Sainte-Alauzie, les dimanches matin
- Catus, les mardis matin
- Cazals, les dimanches matin
- Concots, les dimanches matin
- Figeac, les samedis matin
- Floirac, les samedis matin
- Goujounac, les samedis matin
- Gourdon, les samedis matin
- Gramat, les mardis et samedis matin
- Lacapelle-Marival, les 2^e et 4^e lundis du mois, au matin
- Lalbenque, les samedis matin
- Latronquière, les vendredis matin

Pôle de la communication interministérielle de l'État



PRÉFET DU LOT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Luzech, les mercredis matin
- Montcuq en Quercy-blanc, les dimanches matin
- Montfaucon, les samedis matin
- Montvalent, les samedis matin
- Payrac, les mercredis matin
- Prayssac, les vendredis et samedis matin
- Prudhomat, les mardis après-midi
- Puy l'évêque, les mardis matin
- Saint-Germain-du- Bel-air, les vendredis matin
- Saint Géry-Vers, les dimanches matin
- Saint-Céré, les dimanches matin
- Souillac, les vendredis matin
- Théminettes, les vendredis en fin d'après-midi
- Vayrac, les jeudis et samedis matins

Les marchés ayant obtenu une dérogation présentent toutes les conditions sanitaires nécessaires à leur déroulement. La configuration physique de la majorité des marchés a été adaptée (réduction du nombre d'étals, espacement physique des étals, mise en place de files de circulation, désinfection par gel hydroalcoolique à l'entrée...), ainsi que la fréquence à laquelle ils se tiennent.

Pôle de la communication interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
marine.tudal@lot.gouv.fr
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex